

**ARRETÉ N°2025/1115
PORTANT REMPLACEMENT DU PRESIDENT
DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 19 MAI 2025**

Le Maire de la Ville de Mulhouse

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L. 2122-18, L1411-5 et L1414-2
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 04 juillet 2020 portant élection du Maire et des adjoints
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 7 novembre 2024 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres permanente
- Vu l'arrêté n° 2024-2596 en date du 7 novembre 2024 portant délégation de fonction de la présidence de la commission d'appel d'offres permanente
- Vu l'arrêté n° 2024-2593 en date du 7 novembre 2024 portant délégation de fonction de la présidence de la commission d'appel d'offres permanente en cas d'empêchement de M. NICOLAS

Arrête :

Article 1^{er}

En raison de l'absence de Messieurs Thierry NICOLAS et Paul QUIN, M. Philippe TRIMAILLE, Adjoint au Maire, assurera la présidence de la commission d'appel d'offres du 19 mai 2025.

Article 2

Le Directeur Général des Services de la Ville de Mulhouse est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. Philippe TRIMAILLE, Adjoint au Maire
- M. le Sous-préfet de l'Arrondissement de Mulhouse

Fait à Mulhouse

Le lundi 12 mai 2025

Le Maire



Michèle LUTZ